

# Pourquoi il faut sauver le jardin Lalanne

*L'association Accomplir se bat depuis 5 ans maintenant pour la préservation du Jardin d'aventure Lalanne, situé dans le jardin des Halles (Paris 1<sup>er</sup>). Cette obstination peut surprendre, voire agacer, mais cette bataille comporte de nombreux enjeux, pour le quartier et pour Paris.*

## Une concertation déficiente

Il s'agit tout d'abord de conserver un espace de jeux admirablement adapté à l'imaginaire et au besoin d'exercice physique des 7-11 ans. Il n'en n'existe aucun autre exemple à Paris ni ailleurs. Parmi les multiples témoignages de soutien à ce jardin, citons celui du quotidien australien "The Age", publié en décembre 2008, ou encore celui de Michel Ocelot, le réalisateur des célèbres dessins animés Kirikou et Azur et Asmar. Il est tombé sous le charme du jardin Lalanne et a mis en ligne sur YouTube un petit documentaire pour le promouvoir et le défendre.

Il s'agit aussi de protéger l'œuvre d'une artiste dont la notoriété vient de se manifester de façon spectaculaire lors de la très médiatique vente de la collection YSL-Bergé : une série de 15 miroirs décorés de motifs végétaux par Claude Lalanne. Toute ville qui disposerait d'un jardin de 3300 m<sup>2</sup> entièrement conçu par une artiste aussi reconnue aurait à cœur de le protéger, de le restaurer et de le faire découvrir aux touristes. La Ville de Paris, elle, a l'intention de le faire raser.

Le Jardin Lalanne n'est pas seulement une aire de jeu et une œuvre d'art : c'est aussi un petit espace de nature sauvage en pleine ville, avec notamment une mare et une petite forêt de bambous où cohabitent de nombreuses espèces d'oiseaux et

une cinquantaine de "chats libres" soignés, stérilisés et tatoués par l'association Chadhal. Doit-on laisser détruire ce petit écosystème qui a mis 20 ans à se constituer ?

Nous sommes déterminés à porter l'affaire devant le tribunal administratif. Une des aberrations de cette affaire est que dans le projet de David Mangin qui a été adopté par la commission d'appel d'offres en décembre 2004 puis entériné par le Conseil de Paris en février 2005, le maintien du jardin Lalanne sur son site était bel et bien prévu. Les élus qui ont voté dans ces deux instances ont donc été aussi floués que nous par la décision de supprimer ce jardin, prise quelques mois plus tard par le Maire de Paris.

Plus généralement, à travers cette bataille pour le Jardin Lalanne, nous souhaitons porter sur la place publique un exemple flagrant de déni de concertation : le jardin d'aventure cristallise l'opposition au projet de rénovation de l'ensemble du jardin des Halles, qui bien qu'il porte sur un terrain de 4,3 ha en plein cœur de Paris, n'a fait l'objet d'aucun cahier des charges. Or c'est à l'étape de la définition du cahier des charges que la concertation peut vraiment s'exprimer, pas lorsqu'un projet est entièrement dessiné ! En effet, malgré toutes les critiques dont ce projet de jardin a fait l'objet de la part de l'ensemble des associations, nous n'avons pu obtenir

que des modifications insignifiantes de son dessin. Nous demandons le respect de la "Charte de la participation parisienne", préparée par M. Amou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris, chargé de la démocratie locale et de la vie associative. Elle impose que toute concertation sur un projet d'une certaine importance commence au stade du cahier des charges.

Nous continuerons à nous battre pour montrer à tous nos élus que vouloir brûler les étapes en n'organisant qu'une concertation bidon où les décisions sont prises avant de commencer à discuter n'aboutit qu'au rapport de force et à l'enlisement. Le Jardin des Halles devait être terminé avant les municipales, et le premier coup de pioche n'est toujours pas donné !

Excédé par cette affaire, le Maire de Paris s'est enfin décidé à nous accorder un entretien. Espérons qu'il prendra nos arguments en compte et que nous en tirerons ensemble les conséquences.

**Elisabeth Bourguinat,**  
secrétaire

**Association Accomplir**  
49, rue St-Denis  
75001 Paris

01 40 28 06 21

contact@accomplir.asso.fr

www.accomplir.asso.fr